

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ LAC SAINT-JEAN
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session régulière du conseil municipal de Saint-Gédéon tenue le mardi 3 juillet 2018 à la salle du conseil à 19 h 30 et à laquelle sont présents les conseillers et la conseillère suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M^{me} Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M^{me} Nathalie Simard, M^{me} Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

164-07-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée et d'ajouter à l'ordre du jour, au point « Affaires nouvelles » les points suivants :

- A) Avis de motion : règlement décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches ainsi qu'un emprunt à long terme.
- B) Projet de règlement 2018-474 décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches ainsi qu'un emprunt à long terme.

- 1- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2- Acceptation des procès-verbaux des sessions tenues les 4 et 20 juin 2018
- 3- Demande de dérogation mineure de Ferme Danis Côté et Josée Ouellet
- 4- Demande de dérogation mineure de Francine Déry et Michel Gauthier
- 5- Avis de motion : règlement décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt
- 6- Projet de règlement numéro 2018-473 décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt
- 7- Demande d'aide à la MRC : Grande fête des récoltes
- 8- Saint-Gédéon s'amuse : demande de services municipaux
- 9- Projet pilote partenariat touristique
- 10- Congrès AQLM
- 11- Aqueduc chemin de la Cédrière : suivi
- 12- Achat camionnette usagée
- 13- Correspondance
- 14- Rapports des comités
- 15- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2018-07
- 16- Affaires nouvelles
 - A) Avis de motion : règlement décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches, ainsi qu'un emprunt à long terme
 - B) Projet de règlement 2018-474, décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches, ainsi qu'un emprunt à long terme
- 17- Période de questions
- 18- Levée de l'assemblée

2- ACCEPTATION DES PROCÈS-VERBAUX DES SESSIONS TENUES LES 4 et 20 JUIN 2018

165-07-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les procès-verbaux des sessions tenues les 4 et 20 juin 2018, tels que rédigés.

3- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FERME DANIS CÔTÉ ET JOSÉE OUELLET

M^{me} Suzy Lessard fait rapport. La Ferme Danis Côté et Josée Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure visant à lui permettre de refaire plus de 50 % de sa fondation tout en laissant le bâtiment à 3.49 mètres de la ligne avant contrairement à l'Article 10.21.1 Aa qui requiert une distance minimale de 7.6 mètres et l'article 11.2.1 5^e alinéa qui demande que si une fondation est refaite à plus de 50 %, que les travaux soient conformes aux normes d'implantation. Le C.C.U. recommande l'acceptation de la demande.

ATTENDU QUE Ferme Danis Côté et Josée Ouellet a déposé une demande de dérogation mineure visant à autoriser de refaire la fondation sans déplacer la résidence sise au 1242, rang Belle-Rivière;

ATTENDU QU'il est impossible de déplacer la résidence due aux contraintes existantes;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

166-07-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M^{me} Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par Ferme Danis Côté et Josée Ouellet leur permettant de refaire plus de 50 % de sa fondation tout en laissant le bâtiment à 3.49 mètres de la ligne avant.

4- DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE FRANCINE DÉRY ET MICHEL GAUTHIER

M^{me} Suzy Lessard fait rapport. M^{me} Francine Déry et M. Michel Gauthier ont déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la construction d'un manège à chevaux d'une hauteur de 9 mètres alors que l'écurie a une hauteur de 6.4 mètres contrairement à l'article 7.3 alinéa 2 du règlement 2006-350 qui demande que le bâtiment accessoire agricole ne dépasse pas le bâtiment agricole principal.

ATTENDU QUE M^{me} Francine Déry et M. Michel Gauthier ont déposé une demande de dérogation mineure visant à autoriser la construction d'un bâtiment accessoire agricole plus haut que le bâtiment agricole principal;

ATTENDU QU'il s'agit de construire un manège pour chevaux avec entreposage de foin pour nourrir les chevaux;

ATTENDU QUE la construction est moindre que la hauteur maximale autorisée pour un bâtiment agricole;

ATTENDU QUE le C.C.U. recommande au conseil d'accepter la demande;

ATTENDU QUE la dérogation demandée n'est pas susceptible de porter atteinte à la jouissance pour les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

167-07-18

À CES CAUSES, il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder la dérogation mineure demandée par M^{me} Francine Déry et M. Michel Gauthier, pour la construction d'un manège à chevaux d'une hauteur de 9 mètres sur la propriété sise au 721, rang des Îles.

5- AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT

AVIS DE MOTION

M^{me} Suzy Lessard donne avis de motion à l'effet qu'il sera déposé à une séance subséquente de ce conseil, tenue à un jour ultérieur, un règlement décrétant des travaux de voirie ainsi qu'un emprunt.

6- PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-473 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT

M^{me} Suzy Lessard dépose le projet de règlement numéro 2018-473 lequel décrète de façon générale des travaux de voirie d'un montant de 350 000 \$ ainsi qu'un emprunt remboursable sur une période de 15 ans.

7- DEMANDE D'AIDE À LA MRC : GRANDE FÊTE DES RÉCOLTE

La MRC met actuellement en place un nouveau programme de soutien financier pour aider les municipalités dans l'organisation de festivals se déroulant sur leur territoire.

Ce programme prévoit le versement d'une aide financière maximale limitée à 50 % des coûts nets admissibles, jusqu'à concurrence de 2 500 \$. Les municipalités et les organismes à but non lucratif sont admissibles au dépôt d'une demande.

Il est recommandé de déposer une demande pour la Grande fête des récoltes.

ATTENDU QUE la municipalité a signé une entente pour la tenue de la Grande fête des récoltes sur son territoire au cours des prochaines années;

ATTENDU QUE la municipalité soutien financièrement et en fourniture de services le comité organisateur de l'événement;

ATTENDU QUE les coûts d'organisation d'un tel événement sont élevés et que toute contribution financière est la bienvenue;

ATTENDU QUE la MRC Lac-St-Jean-Est a mis en place un programme d'aide pour lequel cette activité est admissible;

168-07-18

À CES CAUSES, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Pierre Boudreault, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adresser une demande d'aide financière à la MRC Lac-St-Jean-Est au montant de 2 500 \$ dans le cadre du programme de soutien financier pour la tenue de festivals dans les municipalités.

8- SAINT-GÉDÉON S'AMUSE : DEMANDE DE SERVICES MUNICIPAUX

On dépose la liste des services municipaux demandés pour l'organisation de Saint-Gédéon s'amuse qui se tiendra les 3 et 4 août prochain.

169-07-18

Il est proposé par M^{me} Claire Girard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser les employés à exécuter les demandes nécessaires à l'élaboration de Saint-Gédéon s'amuse, selon la liste déposée par le comité organisateur et de prêter les équipements nécessaires.

9- PROJET PILOTE PARTENARIAT TOURISTIQUE

M^{me} Nathalie Néron, copropriétaire de Les Hébergements Le Bleuet Noir à Saint-Gédéon, a adressé une demande à la municipalité à l'effet de rendre l'accès

à la plage municipale gratuite, pour les visiteurs qui sont hébergés dans les établissements touristiques reconnus de la municipalité.

Après analyse, la Corporation de développement économique recommande la mise en place d'un projet pilote pour le reste de la saison 2018, ayant pour objet d'offrir la gratuité de l'accès à la plage municipale pour la clientèle des différents établissements d'hébergement.

170-07-18 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le projet pilote à l'effet de rendre l'accès à la plage municipale gratuite pour les visiteurs qui hébergent dans les établissements touristiques suivants de la municipalité :

- Les Appartements 4 saisons des Îles (rang des Îles)
- Le gîte Aux charmes des Îles (rang des Îles)
- Les Hébergements Le Bleuet Noir (rue De Quen)
- L'Auberge jeunesse Lac-Saint-Jean (rue De Quen)
- Le gîte L'Unik (rue de la Plage)

10- CONGRÈS AQLM

Le service des loisirs dépose au conseil une demande à l'effet de défrayer les coûts d'inscription, de transport et d'hébergement, pour un montant estimé à 875 \$ lors du congrès de l'Association Québécoise du Loisir Municipal qui aura lieu à Québec, du 2 au 5 octobre prochain.

171-07-18 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M^{me} Valérie Girard à participer au congrès de l'AQLM du 2 au 5 octobre et de défrayer les dépenses inhérentes.

11- AQUEDUC CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE : SUIVI

Ce point est reporté à l'ajournement.

12- ACHAT CAMIONNETTE USAGÉE

Ce point est reporté à l'ajournement.

13- CORRESPONDANCE

Association chemin des Chênes

M. Jean Tremblay, président de l'association réclame à la municipalité un montant de 500.14 \$ afin de couvrir les frais de déneigement confiés par le contracteur de l'association à un sous-traitant lors d'une tempête hivernale survenue le 6 janvier 2018. Le dossier est transféré au comité des travaux publics.

Carrefour Action Municipale et Famille

Demande de renouvellement de l'adhésion annuelle au montant de 43.69 \$.

172-07-18 Il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M^{me} Nathalie Simard, et il est résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'adhésion.

Fabrique de Saint-Gédéon

La Fabrique de Saint-Gédéon demande l'aide de la municipalité pour l'entretien du gazon au cimetière. Le dossier est transféré au comité des travaux publics.

Robin Bouchard

Une mise en demeure a été envoyée à la municipalité par M. Robin Bouchard, demeurant au 450, rang des Îles pour le remboursement du trop-perçu en taxes d'eau et de vidange sur une période de 15 ans.

Une réponse a déjà été transmise à M. Bouchard par les services administratifs de même qu'un crédit couvrant 3 ans (2016 à 2018) Aucun crédit additionnel n'est autorisé dans ce dossier.

ADMQ

Invitation au colloque de l'Association des directeurs municipaux du Québec, qui aura lieu le jeudi 20 septembre prochain au Moulin des Pionniers à La Doré, au montant de 80 \$.

173-07-18

Il est proposé par M^{me} Nathalie Simard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'inscription du directeur général au colloque 2018 de l'ADMQ.

Réseau Biblio du Saguenay-Lac-Saint-Jean

Invitation à participer à l'activité « Palmarès littéraire... des maires! »

MRC Lac-Saint-Jean-Est

Modification du schéma d'aménagement révisé (règlement # 282-2018) et règlement de contrôle intérimaire numéro 283-2018.

DC Com

Dépôt du rapport de vérification de l'exactitude du système de mesure de volume d'eau, suite au mandat confié.

Alexandre Cloutier

M. Alexandre Cloutier, député de Lac-Saint-Jean, recommande au ministère des Transports d'accorder une somme de 13 944 \$ pour l'exercice financier 2018-2019 dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

14- RAPPORTS DES COMITÉS

Régie incendie

M. Jean-Sébastien Allard dépose divers rapports statistiques et un communiqué de presse.

Comité des loisirs

M. Michel Tremblay résume la réunion du 7 juin dernier.

Comité des finances

M. Pierre Boudreault dépose la liste des demandes de subventions analysées par le comité et émet les recommandations quant aux versements des aides financières.

174-07-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M^{me} Claire Girard, et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et subventions suivants :

- Centraide Saguenay-Lac-Saint-Jean 100.00 \$
- Club nautique Belle-Rivière – 4 billets à 30 \$ 120.00 \$

Les demandes suivantes sont refusées :

- Mouvement action chômage Lac-Saint-Jean
- Association pulmonaire du Québec
- Fondation Fernand Chalifoux
- Municipalité de Péribonka – À L'Eau Péribonka

Corporation de développement économique

M^{me} Nathalie Simard résume les réunions du 29 mai et du 19 juin dernier. Il a notamment été question du Marché public, des campagnes de promotion touristiques, de l'affichage et de visites d'entreprises.

15- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2018-07

M. Pierre Boudreault fait rapport de l'analyse des comptes par le comité des finances et en recommande l'acceptation.

175-07-18

Il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay, et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2018-07 au montant de 491 961.43 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	393 326.81 \$
- Déboursés :	219 015.07 \$
- Retenue :	
- 9337-1615 Québec Inc	(1 611.95) \$
- Ministères des finances	<u>(118 768.50) \$</u>
TOTAL :	491 961.43 \$

16- AFFAIRES NOUVELLES

A) Avis de motion : règlement décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches ainsi qu'un emprunt à long terme

Ce point est reporté.

B) Projet de règlement 2018-474 décrétant des travaux de voirie au chemin des Bernaches ainsi qu'un emprunt à long terme

Ce point est reporté.

17- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question sur le projet de reconversion de l'église.
- Une question sur le partenariat avec les gîtes de la municipalité et sur l'accès public qui est située à côté de l'Auberge des Îles

AJOURNEMENT

176-07-18

À 20 h 18, il est proposé par M^{me} Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay, et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajourner la séance au lundi 16 juillet 2018 à 19 h.

Émile Hudon
Maire

Dany Dallaire
Directeur général